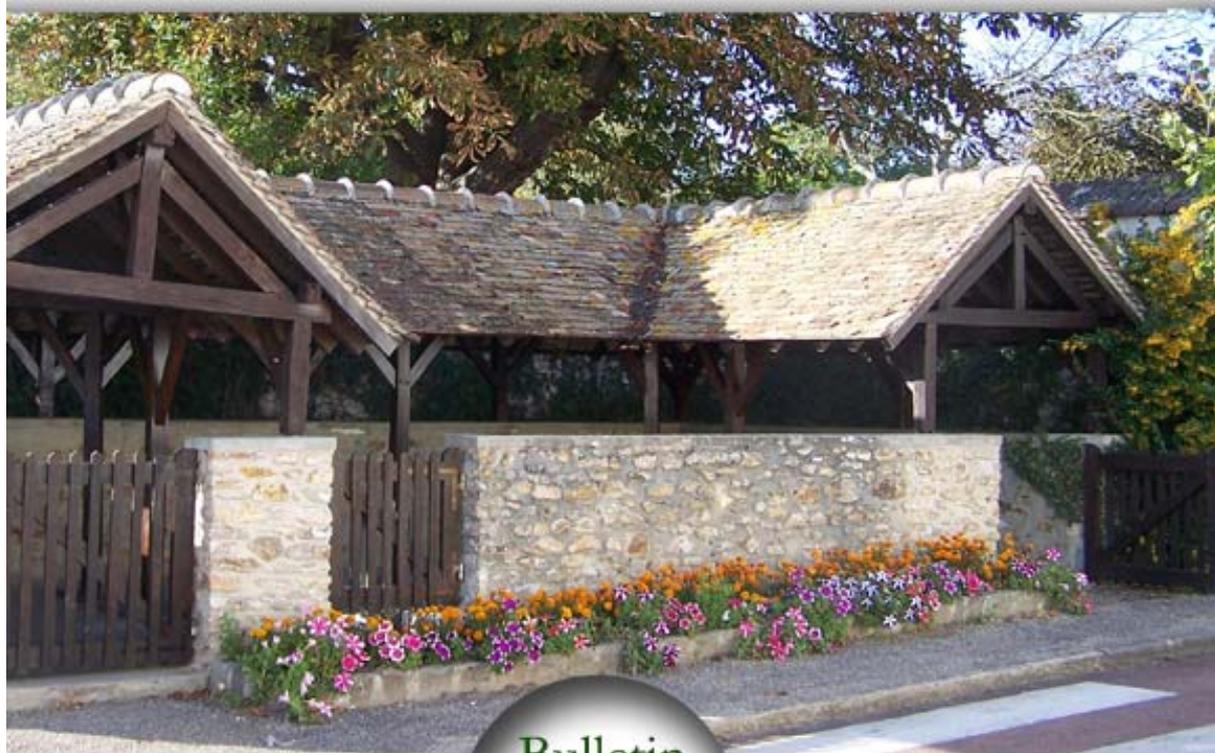


# Des nouvelles d'Autouillet...

Juin 2008



Bulletin  
Municipal  
numéro 34

Sommaire	2
Le mot du Maire	2
Conseils municipaux	3 - 5
La vie du village	6 - 15
Dossier : les finances municipales	16 - 17
Vie associative	18 - 22
Infos générales	23 - 29
Savoir-vivre ensemble	30 - 35
Détente	36 - 39
Numéros utiles	40

### Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi de 11h à 12h

Jeudi de 17h à 19h

Vendredi de 11h à 12h

☎ 01 34 87 43 59

Fax : 01 30 88 51 61

Courriel :

mairie.autouillet@wanadoo.fr

## 1- Le mot du Maire

Ce bulletin municipal est le premier du nouveau mandat.

Je tiens à remercier ici l'ancienne équipe municipale du soutien qu'elle m'a apporté durant les sept dernières années.

Le nouveau conseil est composé d'anciens élus et de cinq conseillers qui commencent leur première expérience de gestion municipale avec des idées nouvelles et de nombreux projets.

Cette année, des travaux d'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom vont être poursuivis Route des Châteaux et dans certaines sentes.

Par ailleurs, comme vous le savez, notre école et la vie autour de l'école resteront une priorité pour la commune. La garderie périscolaire et du mercredi, créée il y a deux ans maintenant, rencontre un franc succès et le contrat conclu cette année avec la Caisse d'Allocations Familiales permet une gestion plus équilibrée. Nous continuerons autant que possible à répondre aux besoins de la population en maintenant le cadre de vie qui séduit tous les habitants ;

Je termine ce mot en vous souhaitant à toutes et tous, un excellent été.

**Arlette Lhériaux, Maire d'Autouillet**

### **SEANCE DU 28 JANVIER 2008**

Le conseil municipal :

- Sollicite une subvention de 30 % au titre de la D.G.E. 2008 pour les travaux d'éclairage public à réaliser Sente du Bois de Villeneuve et s'engage à l'inscrire au budget primitif 2008.
- Accepte les termes de la convention avec le C.I.G. Pour la mise à disposition d'un instructeur pour les autorisations d'occupation des sols et autorise Mme le Maire à signer cette convention.
- Entérine le rapport d'enquête pour le zonage assainissement et transmet copie de ce rapport à M. le Sous-Préfet.
- Émet un avis favorable à l'adhésion du syndicat intercommunal d'électricité de Montfort l'Amaury au syndicat d'électricité des Yvelines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- Décide de répercuter la hausse de 2 % du prix de repas de cantine scolaire et porte ainsi le prix du repas à 4,20 € au lieu de 4,12 € à compter du 1<sup>er</sup> février 2008.
- Décide la dissolution de la caisse des écoles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- Règle diverses questions.

### **SEANCE DU 12 FEVRIER 2008**

Le conseil municipal ;

- Vote le compte administratif 2007.
- Vote le compte de gestion 2007 du receveur municipal.
- Affecte les résultats 2007 des comptes de la Commune et du CCAS.
- Vote les taux 2008 des quatre taxes municipales.
- Vote les impôts syndicaux 2008.
- Vote le budget primitif 2008 de la Commune et du CCAS.
- Entérine le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.
- Règle diverses questions.

### **SEANCE DU 14 MARS 2008**

Le conseil municipal ;

- Elit le maire : Mme Lhériaux.
- Désigne le nombre d'adjoints : 2.
- Désigne le premier adjoint : Mme Françoise Lénard.
- Désigne le second adjoint : M. Patrick Brame.
- Désigne les membres des commissions municipales.

➤ **Commission des finances :**

Rapporteur : Mme Françoise Lénard.

Membres : Messieurs Patrick Brame, Patrick de Clerck, Michel Baffreau, Laurent Vigneron, Frédéric Mérian et Michel Lançon.

➤ **Commission Urbanisme – Voirie - Travaux :**

L'ensemble du conseil.

➤ **Commission « Information – Communication – Bulletin » :**

Rapporteur : Mme Eva Salimian

Membre : Mmes Marie-Noëlle Leclercq-Perlat, Martine Even, Françoise Lénard, MM Laurent Vigneron et Michel Baffreau.

➤ **Commission « Personnel Communal » :**

Mme Françoise Lénard, MM. Laurent Vigneron et Patrick de Clerck.

➤ **Commission des affaires scolaires :**

Rapporteur : M. Frédéric Mérian

Membres : M. Michel Baffreau, Mmes Marie-Noëlle Leclercq-Perlat, Martine Even.

➤ **Centre communal d'action social « CCAS » et ADMR :**

Mmes Françoise Lénard, Eva Salimian, Martine Even

Extra communal : Mmes Monique Carage, Wendy de Clerck, Evelyne Augustin, Christiane Martel, Fabienne Pelleray.

➤ **Commission Sports – Loisirs – Culture – Fêtes :**

Tout le conseil.

➤ **Commission « Cimetière » :**

M. Patrick de Clerck, Mme Martine Even

Extra communal : M. Luc Tenaillon

➤ **Commission « Eglise » :**

Mme Françoise Lénard, M. Patrick de Clerck

Extra communal : Mmes Monique Carage, Wendy de Clerck, Geneviève Pelleray

➤ **Centre National d'Action Sociale :**

Mmes Françoise Lénard, Eva Salimian

➤ **Commission d'Appel d'offres :**

MM. Frédéric Mérian, Laurent Vigneron, Patrick Brame et Mme Françoise Lénard.

– Désigne les membres des syndicats intermunicipaux.

■ **SIVOM : syndicat à vocation multiple**

Délégués titulaires : Mme Arlette Lhériaux, M. Michel Baffreau

Suppléants : M. Laurent Vigneron, Mme Françoise Lénard

■ **SIVU : syndicat à vocation unique et Petite enfance**

Délégués titulaires : Mmes Martine Even et Françoise Lénard

Suppléants : Mmes Arlette Lhériaux et Eva Salimian

■ **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Breuil « SIAB »°:**

Délégués titulaires : MM Patrick Brame et Michel Lançon

Suppléants : Mmes Arlette Lhériaux et Françoise Lénard

■ **Syndicat d'électricité°:**

Délégués titulaires : MM Patrick Brame et Laurent Vigneron

■ **Syndicat Intercommunal de la région d'Yvelines pour l'adduction de l'eau « SIRYAE »°:**

Délégués titulaires : Mmes Françoise Lénard et Eva Salimian

Suppléants : Mme Arlette Lhériaux et M. Michel Baffreau

■ **Syndicat Intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets « SIEED »°:**

Délégués titulaires : MM Patrick Brame et Laurent Vigneron

Suppléants : Mme Eva Salimian et M. Frédéric Mérian

■ **Syndicat Intercommunal de destruction des ordures ménagères et de production d'énergie « SIDOMPE »°:**

Délégués titulaires : MM Patrick Brame et Laurent Vigneron

Suppléants : Mmes Françoise Lénard et M. Frédéric Mérian

■ **Syndicat mixte d'aménagement des pays de Houdan – Montfort l'Amaury°:**

Délégués titulaires : MM Patrick de Clerck et Michel Lançon

Suppléants : Mmes Françoise Lénard et Marie-Noëlle Leclercq-Perlat

■ **Syndicat intercommunal de transport d'élèves de la région de Rambouillet SITERR°:**

Délégués titulaires : Mme Arlette Lhériaux et M. Laurent Vigneron

Suppléants : Mmes Martine Even et Françoise Lénard

■ **Société populaire du canton de Montfort l'Amaury°:**

Délégués titulaires : Mmes Arlette Lhériaux et Martine Even

Suppléants : Mmes Françoise Lénard et Marie-Noëlle Leclercq-Perlat

■ **Permanence d'accueil d'information et d'orientation « PAIO »°:**

Déléguée titulaire : Mme Martine Even

Suppléante : Mme Marie-Noëlle Leclercq-Perlat

**SEANCE DU 03 AVRIL 2008**

Le conseil municipal ;

– Vote les taux des 4 taxes communales.

– Vote les impôts syndicaux.

– Prend une décision modificatrice au budget primitif 2008.

– Donne des délégations à Mme le Maire.

– Modifie la composition de la commission du centre communal d'action social

Mmes Françoise Lénard, Eva Salimian, Martine Even, Marie-Noëlle Leclercq-Perlat

Extra communal : Mmes Monique Carage, Wendy de Clerck, Evelyne Augustin, Christiane Martel.

Règle diverses questions.

**3-1- ECOLES – GARDERIE**

**VOYAGE SCOLAIRE DE FIN D'ANNEE 2007 : « A CAMARET »**



**Texte des enfants de CM2-CM1-CE2 :**

Camaret, c'était super !

Pendant que nous allions à la voile, les plus jeunes jouaient sur la plage.

Un matin, nous sommes allés à la pêche à pied pour remplir l'aqua télé (aquarium d'eau de mer) avec des crabes, des crevettes, des bernards l'hermitte, des chapeaux chinois, des moules etc...

Nous étions dans un très beau centre et nous avons été très bien accueilli. On y mangeait très bien et les chambres étaient confortables.

Le chauffeur du car aussi était « excellent ».

Merci et nous espérons pouvoir y retourner.

Texte des enfants de CE1 - CE2 :



j'ai bien aimé quand on a conduit le  
bateau, quand on a fait les crêpes, quand on a  
mangé des frites et quand nous sommes allés à la  
plage

emma

Les CE1



j'ai aimé la  
balade en bateau.

quand nous sommes allés à  
la mer, le château de sable. j'ai aimé les maules frites, la  
chambre les basanes dans les buissons, les films dans le car.

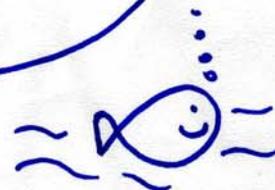
CPatkar

d'Autouillet

L'année dernière à Camaret

J'ai fait des châteaux de sable. Je me suis baignée avec  
mes parents et j'ai joué avec mes camarades. Il a plu,  
nous avons fait la tortue.

ROSALIE



## **FETE DE NOËL A AUTOUILLET : LE 16 DECEMBRE 2007**

Ce dimanche 16 décembre 2007 à 15h à la salle des fêtes Autouillet - Auteuil a eu lieu la fête de Noël de l'école d'Autouillet. Beaucoup de monde était présent et cette salle s'est révélée juste assez grande pour accueillir les enfants, leurs parents et leurs grands parents.

Comme chaque année, les enfants et leurs institutrices nous ont préparé un joli spectacle, plein de surprises et d'originalité.

Puis le père Noël nous a rejoint avec sa hotte pleine de cadeaux pour tous les enfants !

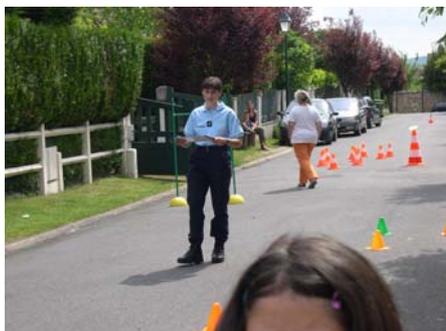
Après quoi, un pot de l'amitié a été offert à tous. Un grand merci à tous les enfants pour leurs joyeux spectacles et leurs chants ainsi qu'à leurs institutrices



Un grand merci aussi à ceux qui ont permis le déroulement de cet après-midi festif sans oublier le père Noël qui a promis de revenir l'année prochaine.

Merci encore à Caroline et Emmanuelle, ainsi qu'à Arlette Lhériaux et le conseil municipal.

## **PREVENTION ROUTIERE**



parcours. Les plus chanceux ou appliqués sont rentrés avec le brevet de la prévention routière.

Chacun a pu appréhender les dangers parfois insoupçonnés de la circulation routière et s'appliquera à mettre en œuvre au quotidien ce qu'il a appris ce jour là. Andréa et Axel ont été sélectionnés pour représenter l'école au niveau départemental.

Cette année, une initiation à la prévention routière a eu lieu par une journée ensoleillée de mai dans notre village. Après la mise en place du trajet par les gendarmes et quelques bénévoles, les enfants de l'école, petits et grands, ont, à tour de rôle, réalisé le parcours d'initiation. Chaque enfant a reçu des examinateurs les commentaires sur son



## GARDERIE PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Ce nouveau service, créé il y a trois ans maintenant, a connu une fréquentation accrue cette année scolaire 2007-2008.



La garderie périscolaire a vu son taux de remplissage considérablement augmenté et nous fonctionnons à plus de 80 % de la capacité.

Le mercredi, compte tenu du faible nombre d'enfants inscrits en début d'année, nous avons pu accueillir quelques enfants des communes voisines



Huit bambins fréquentent le CLSH régulièrement.

Notre animatrice, Carole fait régner l'ordre et la bonne humeur au sein du groupe et les enfants prennent beaucoup de plaisir à être ensemble.

Ils ont « œuvré » pour la fête des Mères et les talents se sont exprimés comme le montre la photo ci-contre.

Les tarifs du cycle scolaire 2008-2009 ont été fixés comme suit :

**A INCERER**

### **3-2- COLUMBARIUM**



Afin de répondre à la demande de certains Autouilletois et compte tenu du nombre croissant d'incinérations, un columbarium a été construit dans le cimetière. Celles et ceux qui souhaitent, après incinération, faire déposer leurs cendres dans le cimetière, peuvent le faire sans acquérir une concession traditionnelle.

Cet espace se compose d'un columbarium de six cases, chaque case pouvant contenir deux à trois

urnes et d'un jardin du souvenir comprenant un espace pour ceux qui souhaiteraient faire disperser leurs cendres et une stèle en forme de pyramide pour y faire inscrire leur nom. Cette installation répond à la législation en vigueur en matière de dépôt des cendres après incinération.

Les tarifs suivants ont été décidés lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2008 :

- 10 ans      400 €
- 20 ans      600 €
- 30 ans      1.000 €

Les réservations peuvent se faire en Mairie comme pour les sépultures traditionnelles.

### **3-3- « CHEVEUX D'ARGENT »**

« Les cheveux d'argent » se réunissent tous les premiers jeudis de chaque mois à partir de 15h à la maison du village auxquels viennent s'ajouter, pour notre plus grand plaisir, « les cheveux blancs, les cheveux bruns ».

C'est-à-dire que cet après-midi est ouvert à tous les hommes, toutes les femmes, à tous ceux qui aiment échanger des idées, jouer, bavarder tout simplement.

Les très beaux poèmes de Colette LECOCQ, tels que « Enfin l'hiver se meurt » et « Le printemps » sont lus et enthousiasment toujours l'assistance.

A très bientôt.



Voici pour le plaisir de tous, ces deux poèmes.

### *Enfin, l'hiver se meurt*

*L'hiver est moribond :  
Sur les branches, les bourgeons  
Commencent à éclater.  
En bordure de l'allée,  
Les perces-neiges fleurissent  
Annonçant l'armistice.  
On aura encore froid  
Mais l'hiver n'est plus roi.  
Les jours se font plus longs.  
Le soleil devient bon  
Il chasse la grisaille :  
C'est un bien lourd travail !*

*Car depuis longtemps  
Elle nous étouffait tant !  
On sent que le printemps  
Prépare ses doux moments.  
Le gazon reverdit,  
L'écureuil est sorti.  
Les oiseaux font la fête,  
Ils en perdraient la tête !  
Tout le monde est heureux  
On pourra dire adieu  
A la mélancolie  
De ces tristes jours gris.*

### *Le printemps*

*La nature se réveille, le printemps est là :  
Le soleil rayonne avec un vif éclat.  
Les arbres ont revêtu leurs feuilles toutes tendres  
Le verger se pare sans se faire attendre  
Les prunelles illuminent les taillis  
Le long des sentiers, l'aubépine jaillit.  
Sur les talus, les violettes offrent leur parfum  
Les pâquerettes les accompagnent sans dédain  
Les oiseaux s'égosillent dès le matin.  
Fauvettes, pinsons, mésanges s'affairent avec entrain  
Les hirondelles, de retour, retrouvent leur nid  
Qu'il leur faut aménager pour les petits.  
Pigeons et tourterelles roucoulent tendrement  
Et le coucou joyeux nous prédit le beau temps.  
Les abeilles bourdonnent au-dessus des fleurs  
Et les papillons rivalisent de couleurs.  
Une odeur délicieuse flotte dans l'air  
Faisant oublier les rigueurs de l'hiver.  
Les portes s'ouvrent pour savourer la douceur  
On bavarde, on rit, on est gai. Quel bonheur !  
On s'active au jardin : il en a besoin  
On sème, on plante, on taille : on ne s'ennuie point.  
Les enfants heureux, en sortant de l'école,  
S'élancent en criant dans une course folle.*

*Colette L'ECOCQ*

### **3-4- « EGLISES »**

#### **CULTE CATHOLIQUE A L'EGLISE DU VILLAGE**

Prêtre : Père Gérard VERHEYDE, curé du secteur paroissial de Montfort

Culte à Autouillet :

# Quatre messes sont prévues pour 2008 :

Samedi 12 avril à 18 heures

Samedi 7 juin à 18 heures

Vendredi 15 août à 11 heures

Messe des défunts en novembre (date non précisée actuellement).

– Catéchisme pour les enfants : contacter le Père VERHEYDE.

Pour tous renseignements :

Père VERHEYDE, 3 rue de la Treille, 78 Montfort L'Amaury, 01.34.86.01.43.

Correspondant local : Eva Novak.

Autres informations :

L'église d'Autouillet vit grâce au dévouement de deux prêtres :

et doyen de Montfort l'Amaury : le père Gérard Verheyde

le père Mathieu Williamson, délégué diocésain des jeunes.

Deux prêtres à la retraite leurs apportent une aide précieuse : le père Emile Finaigre et le père François Chadaigne,

On ne s'étonnera pas d'avoir si peu d'offices à Autouillet, sans compter que l'église est fermée l'hiver, n'ayant pas de chauffage. Pour que les prêtres puissent faire face à toutes leurs obligations « Baptêmes, Mariages, Enterrements » des équipes se sont formées dans tous les villages. A Autouillet, l'équipe est formée de Mmes Evelyne Augustin, Geneviève Pelleray et Wendy de Clerck. Monique Carage cède sa place de correspondant local à Eva Novak, tout en restant dans l'équipe, Mme Eva Novak détient la clé de l'église et ses coordonnées sont affichées sur la porte de notre église.

Nous avons la chance d'avoir Mmes Thérèse Debroy et Annie Gasparini pour animer nos messes ainsi que Mr Reynaud qui officie à l'harmonium,

#### **AVOIR UNE EGLISE CLASSEE AUX « MONUMENTS HISTORIQUES », C'EST MAGNIFIQUE ! L'ENTREtenir, CELA POSE PROBLEME.**

La mairie suit de près l'entretien de notre église qui lui tient à coeur,

Elle a de fréquents contacts avec le Conservateur en chef des Monuments Historiques.

Malheureusement, l'église n'est pas entièrement classée ; seules les parties de XII<sup>ième</sup> et XIII<sup>ième</sup> siècle le sont.

Des travaux seraient à effectuer et, en 2007, une demande de classement total de l'église a été déposée par la Commune auprès des instances compétentes de l'Etat.

Sachez que nous ne nous découragerons pas et que nous irons jusqu'au bout de notre mission épuisante.

***Monique Carage***

### **LA CRECHE DE NOËL 2007**

Le 19 décembre 2007, dans notre paroisse et selon la coutume, nous avons réuni les enfants du catéchisme et les autres bambins de notre village pour fêter Noël.

Les plus petits, arrivant du fond de l'église, sont venus un petit cierge à la main le déposer dans la crèche, toutes leurs petites lumières annonçant la naissance prochaine de Jésus.

Après quelques commentaires, expliquant le sens de notre réunion, nous avons chanté les cantiques habituels.

Un bon chocolat fumant accompagné de gâteaux gentiment confectionnés par les mamans et les mamies, venues accompagner leurs enfants, a été le bienvenu et a permis de sympathiques échanges.

***Monique Carage***

### **CULTE PROTESTANT – ÉGLISE REFORMEE DE FRANCE**

Pasteur : M. Lendo Makunga

Culte : Chaque dimanche à Rambouillet, 47, Rue Gambetta, à 10h30. Deuxième et quatrième dimanches dans la chapelle de Maincourt à Dampierre à 10h30. Premier dimanche du mois à l'hôpital de Montfort L'Amaury à 11h.

Enseignement religieux à partir de 4 ans (contes bibliques) et jusqu'à 15 ans.

Autres activités : école biblique puis catéchisme pour les enfants, groupes jeunesse 15/18 ans, scoutisme, activités œcuméniques, entraides, etc.

Pour tous renseignements :

M. Lendo Makunga. 54, Rue de la Duchesse d'Uzès. 01.30.88.81.09.

Correspondant local : Jean-François Bonnet, 01.34.87.52.87.

### **3-5- ETAT CIVIL 2007 / 2008**

#### **NAISSANCES :**

Aude BANCAL-LESAGE le 29 septembre 2007

Jessica BROUARD le 5 octobre 2007

Aleksandra NOEL le 11 décembre 2007

Adrien DEMOUGIN le 18 janvier 2008

#### **MARIAGES :**

Jean-Luc ANGOULEVANT et Hélène ABEILLE le 28 avril 2007

Christophe NOEL et Laurence MAHIETTE le 28 juin 2007

Miguel MUNIZ et Charlotte BOUÇA le 7 juillet 2007

Etienne BANCAL et Frédérique LESAGE le 2 août 2007

Emile LE VERRE et Ekaterina KIRICHENKA le 4 août 2007

#### **DECES :**

Claudie COQUELIN née COUSIN le 26 juillet 2007

Georges BLANCHET le 9 août 2007

Eugène GETIEAUX le 25 août 2007

Hélène MIGONNEY née DOROT le 30 août 2007

### **3-6- URBANISME 2007/2008**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE :**

- M. Jean-Pierre FRESSART – 22, Route des Châteaux – construction d'une maison individuelle
- M. David BOITELLE – 4, route d'Auteuil – extension d'une construction existante
- M. Thierry SANCIER – 3, Route de la Haye Frogeay – véranda et modification de l'aspect extérieur
- M. Didier BOULAY – 21, Résidence du Parc – Construction d'un garage
- M. Gérard POTTIER – 15, Route des Châteaux – extension d'une construction existante
- M. Stéphane BEAURIN – 22, Route des Châteaux – construction d'une maison individuelle
- M. Gérard POTTIER – 15, Route des Châteaux – Véranda
- M. Alain GAUTHIER – Allée du Haut Village – maison individuelle
- M. Louis ANAST – 2, Route des Châteaux – transformation d'un garage en surface habitable

#### **DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX :**

- M. Thierry SANCIER – Route de la Haye Frogeay - réfection d'une véranda
- Mme Madeleine BUREL – Allée du Haut Village – clôture et portail
- M. Christian MORÉ – 3, Rue des Francs Sablons – Ravalement
- M. David BOITELLE – 4, Route d'Auteuil – Ouverture de 3 châssis de toit
- M. Laurent HEILMANN – Allée du Château – ouverture d'un portail
- M. Gilles LAFORET – 28, Route des Châteaux – ouverture d'un châssis de toit
- M. Thierry SANCIER 6 Route de la Haye Frogeay – Modification aspect extérieur
- M. Patrice NEUVEUX – 12, Route de la Haye Frogeay – prolongement de toiture + abri bois
- M. Jean-Christophe DELAFOSSE – Modification de façade ou ouverture de châssis de toit
- Mme Julie DASSIN – Sente de la Mare Neuve – Véranda
- MAIRIE D'AUTOUILLET – Sente de la Mare Neuve -Porte d'accès « handicapés »
- M. Christophe NOEL – 13, Rue des Francs Sablons – Remplacement porte de garage par porte-fenêtre
- M. Pascal PORTEVEIN – Chemin du Gros Chêne – Création d'un local sanitaire et passage de communication
- Mme Sarah VALENCE – 30, Route des Châteaux – Modification de toiture et création de 3 châssis de toit
- M. Louis ANAST 2, Route des Châteaux – Division de terrain
- M. Cyril TILLIER – 18, Résidence du Parc – Abri bois
- Mme Annie PEYRU – 41, Route des Châteaux – Ravalement
- Mme Jacqueline BRAME – Route de la Haye Frogeay – Modification des ouvertures du garage
- M. Christophe DELAINE – Sente du Val Cornu – ouverture d'un châssis de toit
- M. Jean ULLIAC – 17 bis Route des Châteaux – ouverture de 5 châssis de toit et portail.

### **3-7 NOUVELLES DES AUTOUILLETOIS**

#### **NOUVEAUX HABITANTS :**

M. et Mme Didier CHENEBAULT – 5, Allée du Haut Village

M. Stéphane WEIGEL – 30, Route des Châteaux

M. Daniel BORGES – 8, Route des Châteaux

#### **MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL :**

M. Fabrice RIVET

M. Rémy GARNIER

M. Alain CARNINO

M. Guy BOLLINI



***La Mairie d'Autouillet : 33 route des châteaux***

## 4- Dossier : les finances communales

Dans sa séance du 22 février 2008, le Conseil a délibéré et voté le compte administratif 2007 et le budget 2008 :

### - COMPTE ADMINISTRATIF 2007

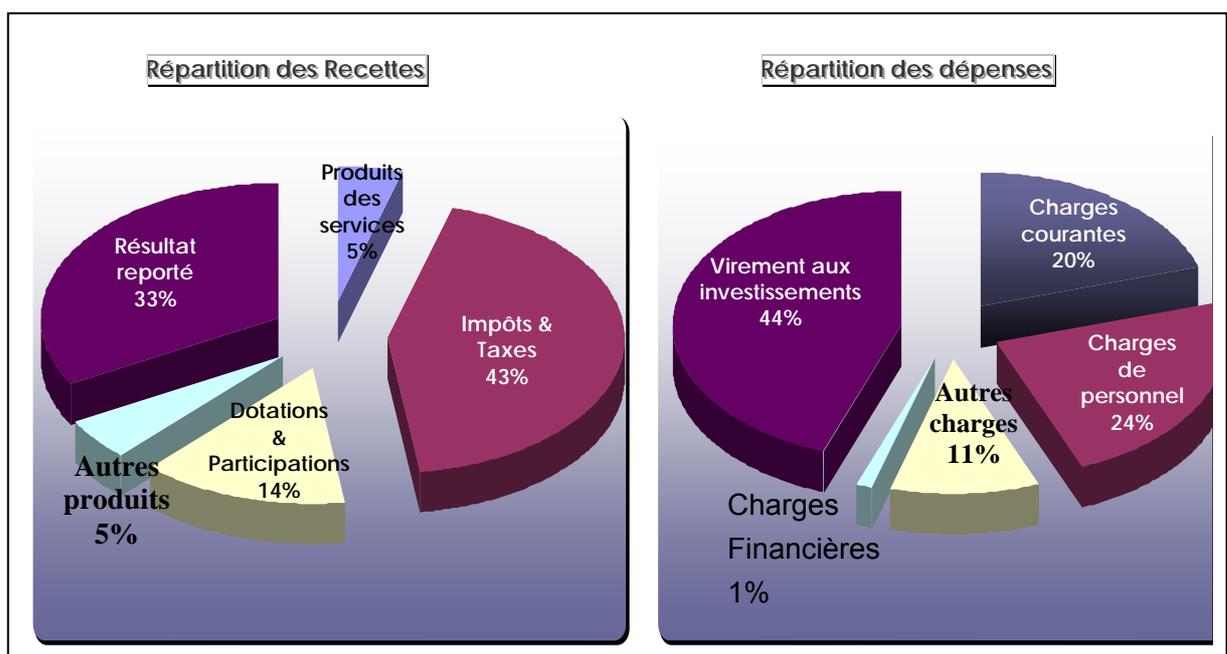
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	395 263,68 €	Recettes	190 353,79 €
Dépenses	228 383,27 €	Dépenses	204 891,42 €
Solde excédentaire	166 880,41 €	Solde déficitaire	14 537,63 €

Le compte administratif 2007 dégage donc un excédent de 152 342,78 € à reporter sur le budget 2008.

### - BUDGET 2008

#### FONCTIONNEMENT

Recettes		Dépenses	
Recettes	309 473,00 €		
Report année antérieure	152 342,78 €		
<b>Total Recettes =</b>	<b>461 815,78 €</b>	<b>Total Dépenses =</b>	<b>461.815,78 €</b>



#### INVESTISSEMENT

Recettes :	<b>365.828, 63 €</b>
Dépenses :	351.291,00 €
Solde déficitaire 2007	14.537, 63 €
<b>TOTAL</b>	<b>365.828, 63 €</b>

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Les principaux travaux prévus en 2008 concernent l'enfouissement des réseaux : Sente des Plantes, Route des Châteaux, Sente du Bois de Villeneuve, dans le cadre du programme triennal subventionné par le Conseil Général à hauteur de 40 % sur un montant global de 70.000 €. Ces travaux sont également financés en partie par EDF, France Télécom, et par un remboursement du Syndicat d'Electricité.

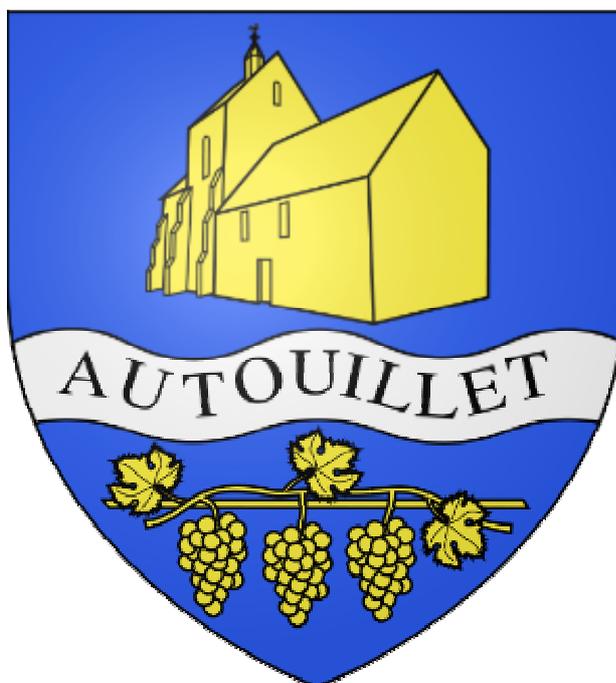
Il est prévu un budget pour la restauration de voirie : Sente du Gros Chêne et Sente des Ménarderies.

Le montant des remboursements d'emprunt pour l'année 2008 s'élève à 13.926 €, soit 25 % de moins qu'en 2007, un emprunt étant venu à échéance à la fin de l'année.

**Les 4 taxes directes locales** ont été votées le 3 avril 2008 et ont été revalorisées de 1,9 % :

Nouveaux taux :

Taxe d'habitation	=	6,16	%
Taxe foncière (bâti)	=	11,93	%
Taxe foncière (non bâti)	=	48,58	%
Taxe professionnelle	=	11,03	%



*Le blason du village*



**5-1-**

**11 RUE DES FRANCS SABLONS.**

**78770 AUTOUILLET**

**☎ 01 34 87 41 04**

### **ACTIVITES ANNUELLES 2008**

Bonjour à tous,

Nous sommes heureux de vous présenter les activités de l'ASCA pour l'année 2008 :

Gymnastique : vendredi soir contact Elisabeth Tillier

Couture : contact Cécile Godefroy

Relaxation : contact Richèle Dassin

Les « Cheveux d'Argent » : le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.

Nous vous rappelons que la cotisation pour l'année 2008 s'élève à 30 € (par famille et par an) et doit être, d'un point de vue légal, impérativement réglée par tous ceux qui participent aux activités comme par ceux qui les animent. Cette cotisation vous permet de bénéficier des tarifs préférentiels lors des différentes manifestations organisées avec l'ASCA.

Cette année, nous avons plusieurs projets, nous espérons pouvoir tous les réaliser.

Encore une fois, de nouvelles idées et bonnes volontés sont les bienvenues.

### ***Le Bureau***

### **RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASCA DE L'ANNEE 2007**

Le vendredi 25 Janvier 2008, une vingtaine d'adhérents à l'ASCA s'est retrouvé afin d'analyser les résultats des activités de 2007 et de faire des projets pour cette année.

Avant tout, l'assemblée a reconduit le bureau actuel sous la présidence d'Éva Salimian qui a accepté d'assumer à nouveau cette responsabilité tout en souhaitant trouver de plus en plus d'appui auprès de nouveaux adhérents. Eva a également remercié la mairie pour son aide et sa compréhension.

François Martel a présenté le bilan financier. Il a été rappelé que la cotisation annuelle reste fixée à 30 €/famille et devait parvenir avant le 15 février.

Christiane Martel a signalé une hausse d'environ 35 % des tarifs de la compagnie d'assurance pour 2008, malgré qu'aucun sinistre n'a été déclaré par l'ASCA ces dernières années alors qu'aucun. Des contacts ont été pris avec d'autres compagnies et Ch. Martel devait résoudre ce problème dans la semaine du 28 janvier.

Comme à l'accoutumée, la réunion s'est terminée par une excellente galette.

## PROJETS 2008 :

Une soirée théâtre « la troupe du soleil » à la maison du village : le 14 juin 2008.

Soirée- visite à thème au Louvre suivi d'un repas dans Paris le 20 juin.

Loto

Rallye auto ou « jeu de piste » le 28 septembre avec le repas en commun.

Pour les enfants : cueillette de fruits et fabrication de confitures en septembre.

Activités hebdomadaires :

Gymnastique le vendredi.

Couture le lundi.

Relaxation le jeudi.

Les « Cheveux d'Argent » : le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.



Nous avons décidé d'organiser cette année une manifestation pour le TELETHON.

C'est ainsi que nous avons proposé une vente aux enchères des œuvres réalisées par les Autouilletois, mais les dons nous sont parvenus au-delà des limites de notre village !

Nous avons été heureux de ces moments d'échange et de partage, qui ont aussi été l'occasion de sensibiliser nos enfants en particulier sur la maladie, mais pas seulement.

Cela a été un succès et nous avons ainsi pu réunir environ 1600 €.

Je lance un appel pour cette fin d'année, si vous avez des idées de manifestations, je serai ravie que tous ensemble nous en discussions.



## SOIREE THEATRE :

Nous avons passé une excellente soirée grâce à cette troupe qui a interprété cette magnifique pièce moderne "Projets et regrets", pleine d'humour et de tendresse. La mise en scène, les actrices, tout était formidable et c'est avec beaucoup de bonheur que nous renouvellerons l'expérience avec une nouvelle soirée théâtre le 14 juin à 20h30 à la maison du village avec la troupe "Les Soleils" qui nous jouera « Scènes de ménages ». Nous espérons vous accueillir nombreux.

*Éva Salimian.*

## **5-2- ONAC – OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

### **COMMUNIQUE :**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2007, les services départementaux de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre - ONAC - établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Défense sont chargés d'instruire les demandes d'allocation différentielle en faveur des conjoints survivants de ressortissants de l'ONAC.

Cette allocation différentielle s'ajoute à l'ensemble des ressources, de quelque nature que ce soit, de façon à assurer un revenu mensuel de 681 €.

Pour bénéficier de cette allocation, il faut déposer une demande (au moyen d'un imprimé disponible au service départemental de l'ONAC) et remplir les 4 conditions suivantes :

Être veuf (ve) d'un pensionné (e) militaire d'invalidité, d'un(e) titulaire de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la nation pour des services accomplis au cours d'opérations de guerre ( Première et Seconde guerre mondiale, guerre d'Indochine, guerre d'Algérie, combats du Maroc et de Tunisie), d'opérations de sécurité hors métropole (missions extérieures) ou pouvoir se prévaloir d'un titre ou d'une qualité en rapport avec l'un des conflits sus cités,

Etre âgé(e) au minimum de 60 ans au moment de la demande,

Justifier de ressources mensuelles inférieures à 681 €,

Résider de façon régulière et continue dans le département où la demande est déposée.

Le service départemental des Yvelines de l'ONAC se situe :

1 rue d'Anjou

78011 Versailles cedex

☎ 01. 39.50.15.02 📠 01.39.53.05.23

Heures d'ouverture au public : de 9h à 12h30 et de 14h00 à 16h30 du lundi au vendredi.

Interlocuteur en charge de la mesure : Mme Maryse Brouiller, assistante sociale.

### **SECTION DE THOIRY ET SES ENVIRONS**

#### **11 NOVEMBRE, JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR**

Nous avons été accueillis par les Maires de chacune des 6 communes. Dans chaque commune, en présence d'Anciens Combattants et de Jean Barbe, notre porte-drapeau, dépôt de gerbe, minute de silence, allocutions du Maire et du président de la section, Maurice Piollat ont eu lieu.

Nous remercions les enfants et leurs instituteurs qui ont chanté la Marseillaise et lu quelques lettres de Poilus.

Comme les autres années, Thoiry a bénéficié de l'harmonie et Claude Dommanget a assuré la sonorisation dans les cinq autres communes.

Un verre de l'amitié offert par les municipalités a clôturé chacune des cérémonies.

### ASSEMBLEE GENERALE DE 24 NOVEMBRE 2007

C'est dans le cadre des fêtes de Goupillières en présence de Jean-Pierre Benard, remplaçant M. Colliot excusé, que Maurice Piollat, Président de la section, ouvre l'assemblée générale en remerciant le Maire du village M. Raymond Jean.

M. Piollat remercie tous les participants et les présidents des sections voisines de leur présence. Le président a rappelé le nom de notre ami décédé dans l'année : M. André Delannoy. Une minute de silence a été observée.

Après l'accueil du Maire, la secrétaire, Jeannette Pelletier, présente le rapport moral, dont les chapitres essentiels résument les activités, et la présence effective de notre section à l'extérieur.

Ensuite, lecture est faite des recettes et des dépenses engagées au 30 octobre 2007 par le trésorière, Odile Letendre, les comptes annuels n'étant pas arrêtés à cette date.

Ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité.

Selon nos statuts, trois administrateurs sont sortants : Odile Letendre, Henriette Magadoux et Jeannette Pelletier.

L'assistance demande un vote à main levée. Les trois administrateurs sont réélus.

La composition du conseil d'administration est rappelée et un message de compliment est adressé au porte-drapeau.

L'assemblée étant terminée, le pot de l'amitié fut offert par la municipalité de Goupillières. Cette excellente journée s'est achevée par le repas dans une ambiance conviviale.

***La secrétaire : Jeannette Pelletier.***

### 5-3- ASSOCIATIONS CARITATIVES À AUTOUILLET

Dans notre sympathique village, il y a le siège de deux associations à caractère exclusif de bienfaisance.

#### ***1- L'association « Bouée d'espoir »***

Elle a créé, il y a 12 ans, une délégation pour les Yvelines. Plus de 700 bouées ont été distribuées, dépassant les 350 000 €.

Les fonds sont fournis par plus de 160 bénévoles, des adultes, Ils permettent d'aider des familles à : franchir un cap financier difficile à durée déterminée.

#### ***2- L'association « au secours des jeunes par des jeunes » : A.S.J.J.***

L' A.S.J.J. a été créée il y a quelques mois et compte déjà 30 adhérents. Elle permet aux parents ou grands parents de donner à leurs enfants de 6 à 20 ans : écoliers, collégiens ou lycéens, le moyen de créer un budget de générosité et de solidarité. **Les enfants prélèvent chaque mois 1 ou 2 € sur leur argent de poche ou leurs économies** (avec le visa de leurs parents, s'ils ne sont pas majeurs).

Ces fonds permettent d'aider des jeunes défavorisés : par exemple à aller dans un centre aéré ou à partir en colonie de vacances ou à d'autres de financer leurs inscriptions à des universités ou des écoles, de payer les assurances, mutuelles, leur logement...

Pour de plus amples informations, téléphonez à **Monique Carage** ou à **Marc Ballu** au : **01 30 87 44 53**. Ils pourront choisir avec vous soit de vous inviter chez eux, soit de venir chez vous.

Un comité de soutien de 10 personnalités des Yvelines a été constitué pour donner confiance à ceux qui ne nous connaissent pas.

### **Monique Carage**

**Le Choeur du Jubilé**  
du groupement paroissial de Montfort l'Amaury  
organise  
au profit de l'Association



“ Là où il y a le désespoir, puissions-nous apporter l'espoir”

un

### **CONCERT DE CHANTS SACRÉS**

(Schubert, Bach...)

Dimanche 15 Juin 2008

à 17h30

à l'église d'Autouillet

### **Entrée libre**

Le concert sera suivi d'un apéritif à la Maison du village

Contact: Monique Carage et Marc Ballu 01 34 87 44 53



***L'église « Notre Dame » et le monument aux morts.***

### **6-1- CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES DE VERSAILLES**

#### **NOVEMBRE 2007 : AVANTAGER SON SECOND CONJOINT**

Penser à protéger son conjoint en cas de décès, après un remariage, et en présence d'enfants, reste une question délicate.

La situation du second conjoint peut être très variée selon les cas :

Il n'a pas d'enfant et il désire que ses propres biens ne bénéficient pas aux enfants de son conjoint, tout en souhaitant le protéger.

Il a déjà des enfants lui-même d'une précédente union, et, selon son patrimoine, veut léguer une partie à ses enfants et une partie à son conjoint ou même la totalité à ses enfants si son conjoint a lui-même son propre patrimoine.

Il a des enfants en commun et souhaite concilier la protection des enfants avec celle de l'époux (se).

A tous ces cas, il existe des solutions :

- ▶ en choisissant d'abord un contrat de mariage adapté.
- ▶ en se renseignant sur les droits légaux : droit à la jouissance gratuite du logement pendant un an, et possibilité d'avoir la jouissance de ce même logement sa vie durant.
- ▶ en faisant une donation entre époux de manière à laisser toute liberté au survivant de choisir la protection dont il aura besoin en fonction de la situation au moment du décès.
- ▶ En rédigeant un testament pour organiser sa succession en répartissant son patrimoine entre les enfants et son conjoint : par exemple en laissant au conjoint l'usufruit sur tous les biens à l'exception des biens reçus par succession ou donation ; ces biens là seront transmis directement aux enfants.

Votre notaire, spécialiste du droit de la famille, saura vous conseiller sur les mesures qui vous conviennent.

#### **AVRIL 2008 : COUPLES MARIÉS ET PACS : DU NOUVEAU**

Les nouvelles dispositions fiscales adoptées depuis quelques mois sont favorables aux couples qu'ils soient mariés ou pacsés.

Depuis la loi du 22 août 2007, le veuf, le veuve ou le partenaire du PACS ne paie plus de droits de succession en cas de décès de l'autre membre du couple quels que soient le montant et la nature des biens dont il hérite (y compris les contrats d'assurance vie).

De la même façon, un abaissement de 76 000 € profite aux couples mariés ou pacsés en cas de donation.

Cet abattement permet de donner à son conjoint ou à son partenaire tous les six ans des biens ou une somme d'une valeur de 76 000 € sans droit de donation (les droits dus en cas de dépassement de ce plafond sont désormais identiques que le couple soit marié ou pacsé). Le bénéfice de cet abattement sera remis en cause dans certains cas si le PACS est annulé dans l'année civile qui suit la donation.

Toutefois, des différences subsistent encore entre couples mariés et pacsés :

– en cas de mariage, la loi prévoit qu'une partie des biens du défunt est automatiquement transmise au conjoint survivant sauf disposition contraire contenue dans un testament. En présence d'un PACS, la loi prévoit seulement un droit au logement d'un an pour le partenaire survivant d'où la nécessité de rédiger un testament.

– Une autre différence concerne l'usufruit. Aucun droit ne sera à payer au décès d'une personne mariée à qui sera attribué en totalité l'usufruit d'un bien. En revanche cette exonération de la réversion d'usufruit ne profite pas aux partenaires d'un PACS.

Tous ces changements peuvent imposer la mise en place d'une nouvelle stratégie de protection et de transmission pour les couples et les familles.

N'hésitez pas à en parler à votre notaire.

## **6-2- AUTRES INFORMATIONS :**

### **MALTRAITANCE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES**

Vous subissez, Vous voyez, Vous doutez...

Appelez le **01.39.55.58.21** (en conservant l'anonymat, si vous le souhaitez)

Quelles sont les formes de maltraitance ?

- physique : coups, sévices sexuels, torture, enfermement
- financière : vol, usurpation de signature, spoliation de biens, abus de confiance
- psychologique : injures, menaces, humiliations, délaissement affectif, infantilisation
- négligences graves : abandon, privation d'hygiène, de soins médicaux, d'alimentation
- non respect des droits fondamentaux : entrave à la liberté, au droit de choisir, à la dignité de la personne, au respect du lieu de vie

Qui organise ce dispositif ?

Le conseil général mène une politique de prévention et de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes adultes handicapées.

L'association gérontologique des Yvelines (AGY) est l'opérateur de cette politique depuis l'an 2000. A cet effet, l'AGY dispose d'un numéro d'écoute départemental.

L'AGY est une association fondée en 1987 qui a pour principale activité : la formation et le développement de la pratique des professionnels dans le domaine gérontologique.

Dans quel cas nous contacter ?

- Vous êtes une personne âgée ou une personne handicapée victime d'une maltraitance
- Vous êtes un membre d'une famille, un voisin, un ami d'une personne âgée ou d'une personne adulte handicapée victime d'une maltraitance

Un professionnel est à votre écoute, en fonction de la situation, une intervention individualisée pourra être menée auprès de la personne victime.

Si vous avez une certitude ou seulement des doutes ou des soupçons, parlez-en le plus tôt possible au :

01 39 55 58 21 du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00.

Direction de l'action sociale du département des Yvelines

Sous-direction des personnes âgées et personnes handicapées, 2 place André Mignot ; 78 000 Versailles ; [www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr) rubrique « aide sociale ».

## RELAIS PARENTS – ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S : RIAM

Pour faciliter la vie des familles et améliorer le travail des assistant(e)s maternel(le)s, les aider dans leurs recherches et démarches, les 23 communes du SIVOM de Montfort l'Amaury (Auteuil-le-Roi ; Autouillet ; Bazoches-sur-Guyonne ; Behoust ; Boissy-sans-Avoir ; Flexanville ; Garancières ; Goupillières ; Grosrouvre ; Les Mesnuls ; Le Tremblay-sur-Mauldre ; Marcq ; Mareil-le-Guyon ; Montfort l'Amaury ; Neauphle-le-Vieux ; Saint-Rémy l'Honoré ; Thoiry ; Vicq ; Villiers-le-Mahieu ; Villiers-Saint Frédéric) et la caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) ouvre un relais intercommunal des assistant(e)s maternel(le)s : RIAM.

Le RIAM, dont la mission première est de favoriser les conditions et la qualité d'accueil des enfants, s'inscrit à la fois dans la politique de l'enfance, la politique sociale et la politique de l'emploi sur le canton.

Ce service a pour vocation d'organiser le rapprochement de l'offre et de la demande en aidant les assistant(e)s maternel(le)s et les parents à se rencontrer, se connaître, être mieux informés. Son rôle est aussi de contribuer à l'amélioration de la qualité d'accueil en soutenant les assistant(e)s maternel(le)s dans l'exercice de leur métier en favorisant leur reconnaissance professionnelle.

Ses trois principales missions sont :

– **Organiser un réseau d'assistant(e)s maternel(le)s** en les aidant à se rencontrer, à s'informer, se perfectionner. Pour cela, le RIAM leur propose :

- ▶ Une information sur le droit et la réglementation
- ▶ Une documentation actualisée
- ▶ Des rencontres avec les parents, avec d'autres assistant(e)s maternel(le)s, avec d'autres professionnels de la petite enfance.

– **Faciliter la vie des parents** en leur permettant d'aborder l'accueil à domicile avec un maximum de garanties. Cela passe par

- ▶ Un recensement des offres et des demandes d'emploi
- ▶ Des conseils pour les démarches administratives
- ▶ Une information sur les aides auxquelles les familles peuvent prétendre, sur leurs droits et devoirs d'employeurs.

– **Animer des ateliers d'éveil avec les enfants** et leurs assistant(e)s maternel(le)s : les enfants pourront appréhender un nouveau lieu, se familiariser avec d'autres adultes mais surtout être avec d'autres enfants, jouer ensemble... Les prémices de la socialisation...

Lieu de vie et d'information, le RIAM est un espace convivial où parents et assistant(e)s maternel(le)s peuvent trouver une écoute, des informations et des conseils, toujours dans le but d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants. Le siège du RIAM sera à Montfort l'Amaury (1 place de Nickenich), mais des permanences auront également lieu sur Garancières et Villiers-Saint Frédéric ; les lieux et les horaires vous seront communiqués dès que possible.

Ce service devrait ouvrir ses portes prochainement ; en attendant cette date, la responsable du RIAM, Stéphanie Bourbon, se rend disponible pour vous informer, vous conseiller et vous orienter. Vous pouvez la contacter au **01.34.86.17.81**.

## CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES

La CAF des Yvelines favorise jour après jour la conciliation entre travail et vie de famille.

Depuis plus de 60 ans, les allocations familiales, service public de proximité, ont pour mission d'accompagner les familles au plus près de leurs besoins. Aujourd'hui en France, 29,5 millions de bénéficiaires font appel au réseau d'experts formé par l'ensemble des personnels des caisses d'allocations familiales. Un des objectifs des CAF est d'aider les familles à concilier leur travail et leur vie familiale.

Comme partout en France, la CAF des Yvelines souhaite accompagner au mieux les familles allocataires dans leur vie quotidienne.

Des prestations adaptées aux besoins des familles :

- Les 123 CAF de la branche « famille » ont consacré 45 milliards d'euro aux familles en 2006 dont 12,3 milliards directement pour la petite enfance. Elles s'efforcent d'apporter des réponses adaptées à la diversité des situations familiales.

- La priorité de la CAF est de proposer aux familles une plus grande liberté de choix ; le choix d'avoir des enfants en compensant le coût de leur arrivée, le choix de travailler ou non, le choix du mode de garde le plus adapté.

Les aides proposées permettent alors aux parents de prendre leur décision le plus en adéquation possible avec leur mode de vie.

A la CAF des Yvelines (chiffres 2006) 917 674 031 € ont été consacrés aux familles dont 290 384 061 € directement à la petite enfance.

Un engagement local :

Cela fait plus de 60 ans que les allocations familiales, aujourd'hui constituées partout en France d'un réseau de 2000 points d'accueil, accompagnent les familles dans leur vie quotidienne. Au service de 10,7 millions d'allocataires, les CAF apportent une aide directe aux familles et financent des structures et associations qui permettent de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

La CAF des Yvelines compte 8 lieux d'accueil au service de 199 430 allocataires.

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

CAFY, 2 avenue des Prés, BP 17, 78 184 Saint-Quentin en Yvelines cedex.

## CPAM DES YVELINES

Pour répondre à ses engagements en termes de qualité de service et d'efficacité, la CPAM des Yvelines met en place une adresse postale unique. Quelle que soit leur commune de résidence, les assurés utiliseront l'adresse suivante pour tous leurs envois y compris pour correspondre avec le service médical et le service social : **CPAM des YVELINES, CS 50001, 78718 Mantes-la-Jolie cedex**

## SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES :

ALLO DOMU SERVICES :

Aide à domicile aux personnes âgées en perte d'autonomie, adultes et enfants handicapés ou malades. Une équipe de professionnels au service de votre qualité de vie

☎ : 01.39.49.12.12 et Fax : 01.39.49.12.14

Allo Domu Services :

- Organise l'aide aux personnes âgées et/ou handicapées, malades, isolées, enfants malades
- Intervient dans l'aide aux actes quotidiens de la vie
- Evaluate les besoins avec les demandeurs ou leurs proches
- Sélectionne les auxiliaires de vie, suit les missions et les contrôles
- Effectue les démarches administratives et établit les feuilles de salaires et les remplacements

Des formules adaptées à vos besoins :

- Le jour (2 h minimum)
- La nuit (forfait 12 h : 8 h payées)
- Week end de 48 h
- 24h/24 (semaine et/ou week-end)
- Missions ponctuelles ou de longue durée

DomuServices accepte les titres emploi - services ainsi que les CESU.

### **DE LA « UNE A LA PUB » : ECHOS D'UN SIECLE DE MUTATIONS A TRAVERS LA PRESSE (1848 – 1945)**

Archives départementales des Yvelines : expositions de 19 mars au 31 juillet 2008.

A l'heure où les médias, notamment audiovisuels, la presse gratuite et Internet, concurrencent les pratiques traditionnelles de lecture des quotidiens nationaux et régionaux, à l'heure de la restructuration des grands groupes de presse, la présentation d'une exposition sur « l'âge d'or » du journal d'opinion, de 1848 à 1945, revêt une actualité singulière. C'est dans cet esprit que les archives départementales des Yvelines présentent du 19 mars 2008 au 31 juillet 2008, l'exposition « **De la « une à la pub » : échos d'un siècle de mutations à travers la presse** ». Conçue par le service éducatif et culturel, la présentation se veut avant tout pédagogique, mais s'adresse aussi à un très large public.

Au-delà des développements sur la genèse de ce support d'information, sur ses modalités de rédaction, de production et de diffusion, cette présentation largement illustrée et enrichie d'objets liés aux métiers de l'imprimerie et du journalisme, met en évidence la richesse de ce matériau historique, reflet d'une société dans la diversité de ses composantes, à travers les faits les plus spectaculaires comme les plus quotidiens.

Elle doit aussi plus largement permettre de s'en approprier les clefs de lecture, à travers les procédés de mise en page, les illustrations et la répartition de l'information entre articles de fond, faits divers, feuillets et publicités.

Exposition présentée de 19 mars au 31 juillet 2008, entrée libre.

Cette exposition sera également disponible en ligne sur le site des archives départementales et sous forme de panneaux itinérants.

Archives départementales des Yvelines

2, avenues de Lunca, 78180 Montigny-le-Bretonneux. ☎ 01 61 37 36 30. Horaires : lundi de 12h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h45 à 17h30.

[www.yvelines.fr/archives](http://www.yvelines.fr/archives)

**COMMUNIQUE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES (DDASS). SERVICE SANTE ET ENVIRONNEMENT : CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB POUR LES LOGEMENTS ANCIENS**

Le saturnisme infantile, lié notamment à la présence de plomb dans les peintures de l'habitat ancien, a été reconnu en France comme problème de santé publique. Cette présence de plomb peut être en effet particulièrement grave pour la santé des enfants, plus sensibles aux toxiques.

La loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, publiée au journal officiel du 12 août 2004, instaure des mesures préventives pour la lutte contre le saturnisme infantile. Elle prévoit notamment la réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) pour les logements antérieurs à 1948. Ce constat représente un repérage des revêtements d'un bien ainsi que leur concentration en plomb et leur état de conservation. Il dresse également un relevé sommaire des facteurs de dégradation du bâti.

La loi fixe que « les parties à usage commun » d'un immeuble collectif affecté en tout ou partie à l'habitation construit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949, devront avoir fait l'objet d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) à l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi. Le décret arrive à échéance le 12 août 2008.

Des précisions supplémentaires sont fournies par la circulaire n° DGS/EA2/2007/321 du 13 août 2007 relative au dispositif de lutte contre le saturnisme infantile.

Ce constat est à la charge des propriétaires et copropriétaires. Pour le faire réaliser, vous pouvez vous adresser :

– aux contrôleurs techniques agréés par l'état dont la liste est tenue à disposition en DDEA (Service Habitat et Rénovation Urbaine, Parc Privé et Résorption de l'Habitat Indigne).

A des techniciens de la construction ayant contracté une assurance professionnelle pour ce type de mission.

Si le constat révèle :

<p><b>L'absence de revêtement contenant du plomb</b> ou la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté</p>	<p>→ il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat à l'occasion de travaux.</p>
<p><b>La présence de revêtements dégradés contenant du plomb</b> à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté</p>	<p>→ l'auteur du CREP transmet le constat à la DDASS          → le propriétaire ou les copropriétaires ou le syndic de copropriété doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• procéder aux travaux appropriés</li> <li>• informer les occupants et les personnes amenées à faire les travaux</li> <li>• garantir la sécurité des occupants durant les travaux</li> </ul>

### **Les aides financières :**

L'agence nationale de l'habitat (ANAH) peut attribuer, sous certaines conditions, des subventions aux propriétaires qui engagent des travaux pour supprimer l'accessibilité au plomb. Le montant de la subvention s'élève à 70 % d'un plafond de 8 000 € de travaux subventionnables par logement.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à

→ L'agence nationale de l'habitat (ANAH) ; 35, rue de Noailles ; 78011 Versailles Cedex.

☎ 01 30 84 30 80

Adresse Internet : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

→ La direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA)

Service Habitat et Rénovation Urbaine ; Parc Privé et Résorption de l'Habitat Indigne ; 35, rue de Noailles ; 78000 Versailles. ☎ 01 30 84 30 34

→ La direction départementale des affaires sanitaires et sociales\* des Yvelines (DDASSY)

Service Santé – Environnement ; 143 Boulevard de la Reine, B.P. 724. 78007 Versailles Cedex. ☎ 01 30 97 73 00. Fax : 01 73 02 48 26.

Courriel : [dd78-santé-environnement@sante.gouv.fr](mailto:dd78-santé-environnement@sante.gouv.fr).



**Autouillet et ses voisins**

### **8-1- POUR DE BONS RAPPORTS DE VOISINAGE...**

Vous êtes nombreux à effectuer des travaux de jardinage ou de bricolage. Afin de ne pas nuire à votre voisinage, des réglementations régissent l'usage des outils ou appareils BRUYANTS y compris les tondeuses à moteur thermique ou électrique et le brûlage des déchets végétaux. Selon cet arrêté préfectoral, ces travaux ne sont autorisés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.



Le brûlage des déchets végétaux n'est autorisé que de jour, s'il fait l'objet d'une surveillance permanente, s'il n'engendre aucune fumée susceptible de nuire à la santé et à la tranquillité du voisinage.

Le brûlage des herbes et feuilles est déconseillé, un ramassage hebdomadaire est prévu le lundi.

Nous vous rappelons également que les ordures

ménagères, plastiques et pneus ne doivent pas être brûlés sous peine de poursuites (article 84 du règlement sanitaire).

### **8-2- A PROPOS DE NOS AMIS A QUATRE PATTES :**

Pour nos amis à quatre pattes, il est souhaitable que leurs maîtres les promènent assez loin des habitations, afin que leurs déjections ne soient pas déposées devant les portes d'entrée des maisons ou devant la Mairie et l'école.

### **8-3- A PROPOS DU STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE :**

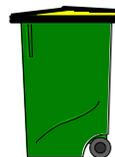
Il est demandé à chacun de respecter les marquages de stationnement au sol. Veuillez, s'il vous plait, garer vos véhicules dans les emplacements prévus à cet effet. De plus, il est rappelé qu'il est préférable de rentrer son véhicule dans sa propriété.

### **8-4- A PROPOS DES COLLECTES DES DECHETS :**

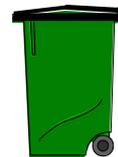
#### **LUNDI**

La **COLLECTE DES DÉCHETS** verts se fait du lundi 7 avril 2008 au lundi 15 décembre 2008.

Les sacs de déchets verts sont à retirer à la Mairie qui vous demande de les remplir jusqu'au trait.



Ordures  
ménagères  
+  
Emballages



### **POINTS VERRES ET PAPIERS :**

Mme le Maire vous rappelle qu'un point Verres et Papiers est à votre disposition à proximité du lavoir, Route de Marcq. Mme le Maire demande à chacun de bien vouloir faire preuve de civisme et de laisser cet endroit en parfait état de propreté.

Pour ceux qui veulent déposer des sacs à ordures ménagères, Mme le Maire vous rappelle que des conteneurs verts sont à votre disposition au point « Verres », au cimetière et à la maison du Village.

**ENCOMBRANTS :**

Les prochains ramassages des « encombrants » auront lieu :

Le mardi 8 juillet 2008 et le mardi 14 octobre 2008.

Vous êtes priés de les déposer la veille au soir. Merci par avance.

**8-5- SPORTS :**

En plus des activités proposées par l'ASCA :

**LE FILET DE VOLLEY :**

Le filet de volley est toujours disponible chez M. Vigneron (6, route de Boissy). Pour plus de renseignements, veuillez le contacter au 01 34 94 76 90.

**PISCINE INTERCOMMUNALE DU SIVOM DE MONFORT L'AMAURY :**

La Piscine du SIVOM contient un bassin intérieur de 25 m, un bassin intérieur d'apprentissage, une pataugeoire avec toboggan, un espace de relaxation, un jacuzzi, un sauna collectif (tous 2 fermés en saison estivale). Ouverts l'été, à l'extérieur, vous trouverez un bassin avec toboggan, un petit bassin, une pataugeoire, un jet d'eau, une rivière à contre courant, une plage extérieure et de la pelouse. Les activités proposées sont aquagym, gymnastique prénatale, cours de natation (initiation, apprentissage, perfectionnement).

**HORAIRES D'OUVERTURE :**

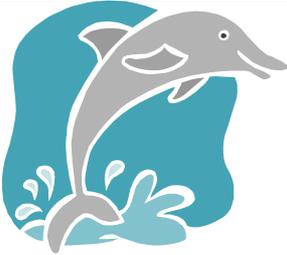
**HORAIRES HORS VACANCES**

Lundi	12h15 à 13h15	17h00 à 21h00	
Mardi	12h15 à 13h15	17h00 à 21h00	
Mercredi	12h15 à 17h45		
Jeudi	12h15 à 13h15		
Vendredi	12h15 à 13h15	17h00 à 21h00	
Samedi	12h00 à 19h00		
Dimanche	9h00 à 13h00		

**HORAIRES VACANCES TOUSSAINT – NOËL – FEVRIER – PAQUES**

Lundi	12h00 à 20h00	
Mardi	12h00 à 20h00	
Mercredi	12h00 à 20h00	
Jeudi	12h00 à 20h00	
Vendredi	12h00 à 20h00	
Samedi	12h00 à 19h00	
Dimanche	9h00 à 13h00	

### HORAIRES SAISON ESTIVALE DU 30/06 AU 02/09

Lundi	12h00 à 19h45	
Mardi	12h00 à 19h45	
Mercredi	12h00 à 19h45	
Jeudi	12h00 à 19h45	
Vendredi	12h00 à 19h45	
Samedi	12h00 à 19h45	
Dimanche	12h00 à 19h45	

### JOURS FERIES :

Le samedi 14 juillet : 12h00 à 19h45 et le vendredi 15 août : 12h00 à 19h45

Fermé : le 1 janvier, 1 mai, 24, 25 et 31 décembre.

### RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR :

- Jacuzzi, sauna et espace relaxation : interdit aux mineurs. Tout enfant âgé de moins de 10 ans doit être accompagné d'une personne majeure en tenue de bain.
- Le port du caleçon, short ou assimilé est interdit.
- Fermeture de la caisse une ½ heure avant l'évacuation des bassins.
- Nous n'acceptons pas la carte bancaire.
- Prévoir une pièce d'1 € ou un jeton à caddie pour le casier/consigne.

### TARIFS PUBLICS EN VIGUEUR

#### ENTREES INDIVIDUELLES :

	Plein tarif	Tarif réduit (dernière heure)
Adultes (≥ 18 ans)	4,70 €	3,60 €
Enfants (< 18 ans)	3,70 €	2,70 €
Enfants de 0 à 4 ans	Gratuit	gratuit

#### **Sur présentation de la carte :**

	Canton	Hors canton
Chômeur ; Etudiant Famille nombreuse Invalidité ; Retraité ; RMI	2,70 €	3,60 €

**Cartes d'abonnement** 10 entrées : valable 3 mois et non nominative

	Canton	Hors canton
Adultes (≥ 18 ans)	31,00 €	41,00 €
Enfants (< 18 ans)	26,00 €	31,00 €

**Cartes d'abonnement annuel** : nominative – prévoir une photo d'identité

	Canton	Hors canton
Adultes (≥ 18 ans)	135,00 €	155,00 €
Enfants (< 18 ans)	110,00 €	130,00 €

### A NOTER :

- Location de matériel : planche ou ceinture = 1,50 €
- Pour une bonne application de ces tarifs une pièce d'identité sera exigée
- Fermeture de la caisse 30 minutes avant l'évacuation des bassins
- Tout enfant âgé de moins de 10 ans doit être accompagné d'une personne majeure

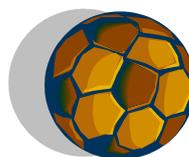
SIVOM Montfort L'Amaury ; Place Nikenich ; 78940 Montfort l'Amaury. ☎ 01 34 86 84 48

E-mail: [sivom.montfort@free.fr](mailto:sivom.montfort@free.fr); site Internet : <http://sivom.montfort.free.fr>

### FOOTBALL:



Avenir Sportif Auteillois



**De AUTOUILLET, au club de Foot de l'ASA  
Paul, Matthieu, Florian et Baptiste vous invitent à les rejoindre pour la  
saison 2008/2009 !**



Contacteur : Laurent VIGNERON (01.34.94.76.90).

### **Prochainement**

Tournoi « poussins », le 14 juin 2008 à partir de 13h00 au stade d'Auteuil Le Roi.  
Venez nombreux les encourager !

### **8-6- AUTRES POINTS :**

#### **MESURE DE SECURITE A LA SORTIE DE L'ECOLE PRIMAIRE A AUTOUILLET**

Madame le Maire rappelle à tous les parents qui viennent accompagner ou chercher leurs enfants à l'école d'Autouillet en voiture, qu'ils doivent **impérativement** se garer avant de les déposer ou de les récupérer.

### **POUR GARDER VOS ENFANTS LE SOIR OU LES WEEK-ENDS**

Besoin de s'absenter et de faire garder vos enfants, contactez l'une des personnes suivantes :

- Melle ÉLISE AUGUSTIN (18 ans), 11 résidence du Parc, au 01 34 87 59 97.
- Melle LAURA GODEFROY (15 ans), chemin du Gros chêne, au 01 30 88 52 59. Week-ends et vacances scolaires ; pour la période estivale, du 25 juin au 25 juillet 2008.
- Melles MARINE GUERBET (16 ans) et SOPHIE GUERBET (13 ans) au 01 30 88 51 51.

### **CHERCHE TRAVAIL REMUNERE**

Comme dame de compagnie, pour garder vos enfants, votre maison, vos animaux de compagnie et tout autre service. 01 34 94 73 92 : le soir ou le matin et 06 18 30 96 64 : toute la journée.

### **ÉCOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE :**

La directrice de l'école maternelle demande à tous les parents dont les enfants seront scolarisés à la rentrée de septembre 2009 de les inscrire auprès de la Mairie de leur domicile le plus rapidement possible. L'objectif étant d'avoir la meilleure planification possible à donner à l'inspection académique en juin 2009.

### **ÉCOLE COMMUNALE D'AUTOUILLET :**

La directrice de l'école demande à tous les parents dont les enfants seront scolarisés à la rentrée 2008-2009 de les inscrire auprès de la Mairie le plus rapidement possible ou directement auprès d'elle. L'objectif étant d'avoir la meilleure planification possible à donner à l'inspection académique en juin 2008.

### **SALLE POLYVALENTE AUTEUIL – AUTOUILLET :**

Pour louer cette salle du SIFAA (syndicat intercommunal des fêtes d'Auteuil - Autouillet <sup>(1)</sup>), contacter la Mairie d'Auteuil le Roi au 01.34.87.43.15. Les conditions de location 2008 sont les suivantes :

	Habitants du SIFAA	Habitants Hors SIFAA
Caution	1000 € TTC	1000 € TTC
Journée complète	450 € TTC	800 € TTC
Samedi uniquement		
Demi-journée	200 € TTC	500 € TTC

### **8-7- ANNONCES :**

#### **ARTICLES POUR LE BULLETIN :**

Toutes les personnes désireuses d'écrire un article ou un message personnel dans votre bulletin communal sont cordialement invitées à le faire parvenir à l'adresse suivante: M.-N. Leclercq-Perlat, 3 ter, Route des Châteaux, 78770 Autouillet.

### RADIO LOCALE :

Votre radio locale MEDIA 94.6 FM. Faxez directement toutes vos informations locales (fêtes, manifestations sportives, expositions...) Service gratuit. Fax : 01 39 89 94 72.

### CINEMAS :

- CINEMA LES 2 SCENES : Place Henri Dunant (Place des Fêtes) ; 78500 – MAULE. Horaires des séances : **08 92 68 17 40**
- LA BARBACANE : Place du 8 Mai 1945 ; 78650 – BEYNES. Renseignements et programmes : **01 34 91 06 58**
- MONTFORT CINEMA : Centre Municipal des Loisirs ; 3, Place Nickenich ; 78490 MONTFORT L'AMAURY Renseignements : **01 34 86 23 63**

<b>Détente :</b>
------------------

### CHARADE :

- Mon premier est une vaste étendue d'eau salée.
- Mon second marque une condition.
- Mon troisième est le premier des chiffres pairs.
- Mon quatrième est le petit de la vache.
- Mon cinquième est la deuxième syllabe de « montre ».
- Mon sixième est un idiot vulgaire.
- Mon septième est une marque de dédain.
- Mon huitième est la poignée d'un panier ou une crique en bord de mer.
- Mon tout est ce que vous dit le conseil municipal en cette année électorale. (2)

### MOTS CROISES :

#### HORIZONTAL :

A-Lieu de culte. La réunion et les Antilles par ex. Sujet masculin. Etre spirituel. Mois du muguet. B-Réplique d'enfant. Pronom masculin. Village des flexanvillois. Refus d'outre manche. Rien. C-Soldat américain. Anglicisme pour « ébahie ». Arrivé. D-Abject. Ile française. Sa pompe à eau devant la Mairie est l'une de ses fiertés. Négation. E- A l'ouest de Thoiry. Règle. Langage du midi. F- Plante parasite. Condition. Au pour le labo. A la mode. G- Pour ici. Fait divers. Ses habitantes sont les béhoustiennes. Piège au sol. H- Son église est dédiée à Saint Rémi, village voisin d'Autouillet. Journée de congé. I- Par. Nommer démocratiquement. Sujet pluriel. Saint. J- Petit cours d'eau. Célèbre pour son parc animalier. Bénis. Forme d'avoir. K- Saison appréciée. Sa Sainteté. Petits de l'ânesse. Ils attirent le métal. L- Son blason est d'azur à la herse sarrasine d'argent sommée d'un coq d'or, accostée de deux serpes adossées, aussi d'argent, emmanchées aussi d'or. Le plus âgé. M- Joli perroquet. Le canton de Montfort L'Amaury en compte 29. N- Drôlerie inattendue. Petits objets volants. Année. Crie pour le cerf. O- Pour les canards. Pronom possessif. Notre village. P- Infinitif. Premier impair. Briser. Q- Membre du SIFAA. Rivière côtière. R- A la

page. Commune voisine le long de la D11. S- Article. Ses armoiries sont de sinople au pairle d'argent accompagné en chef de deux hachettes d'argent emmanchées de sable posées en sautoir, à dextre de deux épis de blé empoignés de sable, à senestre d'un poisson d'argent au dos de sable et loré de même, nageant entre deux demi-burelles défailantes à dextre, ondées aussi d'argent. Nouveau. Elle fût changée en vache. Ile française. T- Figure. Arrivé. Accord. Fin de verbe. Partager. U- Département 78. Transpiration. V- Message. Mesure d'acidité. W- Pronom personnel. Répéter en riant. Team Speak. Fleuve russe. Pronom. Biens acquis. X- Ses armes se blasonnent ainsi : d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois croisettes d'or. Vêtement. Y- Marque de surprise. Rire faiblement. Z- Divertie. Son nom vient du mot *rouvre* qui désigne un chêne de taille inférieure à la moyenne, mot qui dérive du latin *robur* qui signifie à la fois force et chêne. Participe passé de être. AA- Organisation mondiale de la santé. Couleur de robe de cheval. Deux pour les romains. Argent en verlan. Attrapée. AB- Borne. Ses armes se blasonnent ainsi : de gueules à la croix fleurdéliée d'argent cantonnée de quatre tiercefeuilles d'or. Début et fin de rentes.

#### VERTICAL :

1- Commencer. Celles d'équinoxe sont célèbres. Pronom. 2- Joyeux. Pour cela. Do. Ses armes se blasonnent ainsi : *d'azur à la tour d'or chargée d'une quintefeuille de gueules*. Compagnon. 3- Tel le lion. Première dame. 4- Entourée d'eau. De pouvoir. Pronom démonstratif. Dérive du nom propre «Le Mathieu ». 5- Pronom personnel. Son nom dérive du bas latin, *vicus*, qui désignait un petit village. Drôlerie. Son blason est : d'argent, à la fasce de sable accompagnée de trois pensées d'or au pied feuillé de sinople. Un siècle en compte 100. Bête. 6- Plante aromatique. Jolis perroquets. Aluminium. Idée ou proposition. 7- Descendantes. Lieu de vie. Analyse médicale. Début de repas. 8- Iridium. Années. Pronom. 9- Blaise Cendrars, écrivain suisse, a eu une résidence, sa « petite maison des champs », dans ce village à partir de 1918. Note. Demi bobo. 10- Ancien. Infinitif. Article. « Homosexuel ». 11- Pronom personnel. Sifflet. Bond. Colères d'autrefois. Petits chariots sur rail ou animaux. 12- Patronymes. Sigle. Surprise en verlan. 13- Mariages. Animé. En bourgogne. Forêts. 14- Est expulsé. Ville brésilienne célèbre pour son carnaval. Marque la situation. Arbre de la famille des annonacées. Prêt à déborder. 15- Utiliser pour la première fois. Accueille le lycée Jean Monnet. Sein familial. 16- Sujet masculin. Entre deux mots. Radio sans F. Durillons. Nul n'est sensé les ignorer. 17- Commune près de Montfort. Fruits de sapins. Epoque de changement. Tige métallique spiralée. 18- Début de toit. Famille des règles. Lieu d'habitation. Vallée noyée par la mer. 19- Petit de l'ânesse. Classement. Période de chaleur animale. Enzyme. 20- Son blason, celui des comtes de ce village, est : gueules au lion à la queue fourchée d'argent, au chef d'hermine. Préfixe signifiant trois. Jeux chinois. 21- Femelle du rat. La plus âgée. Obligatoire à partir de 6 ans. Tombé. Lent mammifère. 22- Drame japonais. Elles comptent 4 saisons. Mesure la dureté de l'eau. Guide les navires. 23- Le canton de Montfort en compte 29. Loge. 24- Bière anglaise. Ensembles de notes. Sur le diplôme. Hôtel de ville. Il fait partie d'une triplette. 25- Choisi. Marque la condition. Petite élue. Baser. Poursuit en justice. Tu restes.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
A																									
B																									
C																									
D																									
E																									
F																									
G																									
H																									
I																									
J																									
K																									
L																									
M																									
N																									
O																									
P																									
Q																									
R																									
S																									
T																									
U																									
V																									
W																									
X																									
Y																									
Z																									
AA																									
AB																									

**JEU DES SEPT ERREURS :**



## SOLUTIONS DES JEUX :

### CHARADE (2)

1- mer. 2- si. 3- deux. 4- veau. 5- tre. 6- con. 7- fi. 8- Anse. Merci de votre confiance

### MOTS CROISES :

E	G	L	I	S	E		I	L	E	S			G		I	L		A	M	E		M	A	I	
N	A		L	E		F	L	E	X	A	N	V	I	L	L	E		N	O		N	U	L		
G	I		E		A	I		T			O		C			S	T	O	N	E		N	E	E	
A		R		V	I	L		R	E		M	I	L	L	E	M	O	N	T		N	I		L	
G	O	U	P	I	L	L	I	E	R	E	S		E		T	E			F		O	C		U	
E		G	U	I		E		M							E		S	I		O	R		I	M	
	C	I		C	A	S		B	E	H	O	U	S	T		N		T	R	A	P	P	E	S	
M	A	R	C	Q				L		U		N		R		U		R	T	T		A	M	I	
A			E			V	I	A		E	L	I	R	E		L		I	L	E		L	O		
R	U		T	H	O	I	R	Y		E		O	I	N	T	S			A		A	I			
E	T	E				L		S	S		A	N	O	N	S			A	I	M	A	N	T	E	S
I		V		G	A	L	L	U	I	S		S		E		C			A	I	N	E	S		
L		E		A	R	A		R		A						C	O	M	M	U	N	E	S	S	
	G			G	A	G		M		U	L	M	S		A	N			R	E	E		U	T	
M	A	R	E		S	E		A	U	T	O	U	I	L	L	E	T		Y	E	S			E	
E	R			M				U	N		G		C	A	S	S	E	R					S	M	
	A	U	T	E	U	I	L	L	E	R	O	I		Q					T	E	T		A	A	
I	N			R				D				S	A	U	L	X	M	A	R	C	H	A	I	X	
	C		L	E		M	A	R	E	I	L		N	E	O		A		I	O			R	E	
M	I	N	E		A		N	E		R			O	U	I		I	R		L	O	T	I	R	
	E		M		L	E	S	Y	V	E	L	I	N	E	S		S	U	E	E			E		
	R		A			N			S			E				M	O	T			P	H		E	
M	E		H	A		T	S				O	B		L		U	N		A	C	H	A	T	S	
	S	A	I	N	T	R	E	M	Y	L	H	O	N	O	R	E		A		H	A	B	I	T	
			E		H	E		I		O		I		L				S	O	U	R	I	R	E	
	A	M	U	S	E	E	S		G	R	O	S	R	O	U	V	R	E			E	T	E		
	M			O	M	S		B	A	I			A			I	I		G	A		E	U	E	
L	I	M	I	T	E			B	O	I	S	S	Y	S	A	N	S	A	V	O	I	R		R	S

### JEU DES 7 ERREURS :

La couleur de la robe du poney au premier plan est plus foncée. Il manque la cravache de l'enfant au premier plan. La couleur du casque de l'enfant n°3 est différente. Il manque un trait sur la manche du blouson de l'enfant n°4. Il n'y a pas de blanc sur le front du double poney. Il manque un nœud sur le tronc de l'arbre en haut à gauche et d'une branche sur celui en haut à droite.

# Numéros Utiles



<b>APPELS D'URGENCE</b> .....	<b>112</b>
<b>SAMU</b> .....	<b>15</b>
<b>POLICE SECOURS</b> .....	<b>17</b>
<b>POMPIERS</b> .....	<b>18</b>
<b>SAMU social</b> .....	<b>115</b>

<b>GENDARMERIE LA QUEUE-LEZ-YVELINES</b>	01 34 86 40 01	Pompiers de Garancières	01 34 86 41 44
<b>HOPITAUX</b>			
Centre antipoison	01 40 05 48 48	CH Versailles (Mignot)	01 39 63 91 33
C H de Mantes	01 34 97 40 00	CH Rambouillet	01 34 83 78 78
C H Poissy	01 39 27 40 50	Urgences dentaires	01 47 64 45 45
Centre de transfusion sanguine	01 39 63 86 86		
<b>MEDECINS</b>			
Dr GONDINET 6 ruelle des coins Thoiry	01 34 87 47 93	Dr SKARBK 13 rue de l'église Thoiry	01 34 87 54 73
Dr de SALZMANN 1 rue du Centre Villiers-le-Mahieu	01 30 88 54 19	Dr VAUTIER 13 rue de l'église Thoiry	01 34 87 42 18
<b>INFIRMIERES</b>			
Mmes DUGUE et JACQUES – 3 rue de la porte Saint Martin - Thoiry			01 30 93 85 93
<b>DENTISTES</b>			
Dr RODRIQUE 18 rue des vignettes Thoiry			01 04 87 53 89
<b>KINESITHEAPEUTE</b>			
Mme LEUNE Sente des jardins Marcq	01 34 94 70 69	Mme CHEVALIER Garancières	01 34 86 50 34
<b>PEDICURE - PODOLOGUE</b>			
Mme GUERIN 23 rue de la porte Saint Martin Thoiry			01 34 94 71 76
<b>AMBULANCE</b>			
Ambulances BARDIN – Montfort L'Amaury			01 34 86 11 94
<b>ADMINISTRATIONS</b>			
ALLO SERVICE PUBLIC	3939	Mairie Autouillet	01 34 87 43 59
Préfecture - Versailles	01 39 49 78 00	Sous préfecture - Rambouillet	01 34 83 66 78
Trésor public – Garancières	01 34 86 40 60	EDF – Dépannage	0 810 333 078
<b>TRANSPORTS</b>			
SNCF – Gare de Méré	01 39 20 23 10	AIR FRANCE	0 820 820 820
CONNEX - Houdan	01 30 46 96 60	CARS HOURTOULE – Plaisir	01 30 54 27 72
<b>DIVERS</b>			
Allo Enfance Maltraitée - 119	0 800 054 141	Enfance et Partage	0 800 051 234
Aide aux victimes	0 810 098 609	Jeune Violences Ecoute	0 800 20 22 23
SIDA Info Services	0 800 840 800	Point écoute jeunes	0 800 30 19 10
Drogues Info Services	01 05 23 13 13	Fil Santé Jeunes	0 800 235 236
Conseil en développement – Me Virginie PRUNELLE - Thoiry	01 34 87 42 91	Psychologie Clinicienne – M CRICHTON - Thoiry	01 34 94 73 52
Pompes funèbres – La Queue lez Yvelines			01 34 86 41 09
Vétérinaire Saulx Marchais (Dr Valéry DA CORSO)	06 82 58 66 30 01 30 88 55 30	Vétérinaire Villers St Frédéric (Dr LECLERC)	01 34 89 89 34
Clinique Vétérinaire – La croix de Rome – Montfort l'Amaury	01 34 86 01 54	Vétérinaire Maule (Dr COUPIN)	01 30 90 80 19
Cueilleur d'Essaims d'Abeilles - Autouillet			01 34 87 52 17